



CONSEIL COMMUNAL DU 25 OCTOBRE 2022

Procès-verbal

Le Conseil communal s'est réuni ce mardi 25 octobre à 20h.

Étaient présents : **Henri CHRISTOPHE, Bourgmestre – Président**
Sandrine MALCHAIR, Carole NACHTERGAELE, Anny DEVILLERS, Échevines
Marie-Rose THIRIONET, Brigitte ROBERT, Marc PATERKA, Raphaël LEBLANC, Xavier JARBINET, Valérie DUPAS, Philippe DE RIVE, Conseillers
François PAERMENTIER, Directeur général f.f.

* * *

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance à 20.02H et remercie les Conseillers d'excuser l'absence de Madame Clavir et Monsieur Missaire, Conseillers, et de Madame Jacob, Directrice générale.

Séance publique

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance

Monsieur le Bourgmestre signale qu'il n'a reçu aucune demande de point complémentaire conforme au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Il informe cependant d'une modification de l'ordre du jour : le point 2 « *Assemblées générales des Intercommunales* » est supprimé, les ordres du jour n'étant pas parvenus à la Direction générale.

En conséquence de quoi, l'ordre du jour de la séance est renuméroté comme suit :

Séance publique

1. *Adoption de l'ordre du jour*
2. *Communications*
3. *Ordonnance de police administrative pour la collecte des déchets*
4. *Modification budgétaire n°2*
5. *GAL Jesuishesbignon.be – Acte de candidature pour le Programme wallon de Développement Rural 2023-2027*

6. *Marquage dans les cours des écoles – Approbation des conditions de marché*
7. *Adoption du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2022*

Huis clos

1. *Personnel*
2. *Personnel enseignant*
3. *Plan de pilotage de l'école communale*

Il propose d'approuver l'ordre du jour de la séance tel que modifié.

À l'unanimité, le Conseil adopte l'ordre du jour.

2. Communications

Sans objet.

3. Ordonnance de police pour la collecte des déchets

La taxe immondices pour l'exercice 2023 ayant été approuvée à la précédente séance, Monsieur le Bourgmestre précise que cette dernière engendre l'adoption, comme chaque année, d'une ordonnance de police prévoyant les modalités des collectes et les sanctions en cas de non-respect.

Cette ordonnance est identique à celles des années précédentes, et les mêmes services sont fournis à la population.

Monsieur le Bourgmestre propose l'ordonnance de police.

À l'unanimité, le Conseil approuve l'ordonnance de police.

4. Modification budgétaire n°2

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers annonce d'emblée une modification de la modification budgétaire. En effet, à la suite d'une augmentation de prix pour le marché de remise en conformité des installations électriques de l'Administration, du Dépôt communal et des Écoles communales, il y a lieu de procéder à une augmentation de 15.000 euros (service extraordinaire). Cette dernière est répartie comme suit :

MB n°2022/2-1					
Ajustement de crédits					
Exercice	AB	Objet	Montant initial	Majoration	Montant après majoration
2022	104/723-60	Mise en conformité des installations électriques - Administration	10.000,00	9.000,00	19.000,00

2022	421/723-60	Mise en conformité des installations électriques - Dépôt	10.000,00	2.000,00	12.000,00
2022	722/723-60	Mise en conformité des installations électriques - École	14.000,00	4.000,00	18.000,00
TOTAL			34.000,00	15.000,00	49.000,00

Ces ajustements seront financés par prélèvement du service ordinaire vers le fonds de réserve extraordinaire.

Monsieur Leblanc demande si cette augmentation est inhérente à la crise économique actuelle. Madame Devillers répond positivement.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter ces ajustements à la modification budgétaire.

À l'unanimité, le Conseil approuve les ajustements de la MB n°2.

Outre ces ajustements, la modification budgétaire initiale est assez banale, les différences à l'ordinaire représentent surtout un ajustement des sommes portées au budget ordinaire ; on y enregistre aussi une augmentation de 13.000 € au budget extraordinaire.

En détail :

- À l'ordinaire
 - o Une augmentation des recettes de 560.000 € par une incorporation du résultat budgétaire 2021 que nous avons examiné lors du conseil précédent. Je vous ai souvent parlé de cette incorporation des bonis des exercices précédents.
 - o Le reste est un simple ajustement des comptes. Une augmentation des dépenses de 240.000 € provenant de l'ajustement des montants des salaires et charges sociales de l'administration et les fournitures d'électricité de tous les postes consommateurs de la commune.
 - o Une diminution des dépenses de 170.000 € à imputer au personnel de voirie et au personnel scolaire.

Nous obtenons un nouveau solde de 1.080.000 €.

- À l'extraordinaire
 - o Une augmentation des dépenses de 13.000 €
 - o 5.000 € pour l'aménagement du parking de la gare
 - o 1.000 € pour l'achat de matériel informatique
 - o 7.000 € pour l'achat de mobilier

Ces dépenses sont financées par un prélèvement sur les fonds de réserve.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver la modification budgétaire n°2 ainsi que ses ajustements.

À l'unanimité, le Conseil approuve la modification budgétaire n°2, tenant compte des ajustements précités (+15.000€).

Avant de passer au point suivant, Monsieur Leblanc tient à remercier Monsieur le Directeur général f.f. pour les notes réalisées permettant de bien suivre le déroulé de la séance.

5. GAL Jesuishesbignon.be – Acte de candidature pour le Programme wallon de Développement Rural 2023-2027

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Malchair pour qu'elle présente ce point.

Madame Malchair explique que l'appel à candidature pour la prochaine programmation LEADER été officiellement lancé par la Ministre Tellier.

Cet appel à candidature donne le coup de départ à la procédure de renouvellement de la stratégie de développement local, diagnostic, définition des enjeux, actions et projets pour répondre à ces enjeux. Ce travail est financé par un subventionnement particulier de 30.000 euros auquel chaque GAL peut recourir.

En effet, la candidature du GAL doit faire l'objet, préalablement au dépôt de la Stratégie de Développement Local (SDL), d'un acte de candidature accompagné d'une délibération des Conseils communaux concernés et précisant le territoire potentiellement concerné, le bénéficiaire de la subvention, qui sera chargé de l'élaboration de la SDL ainsi que l'origine de l'apport du financement de la part locale.

Afin de pouvoir soumettre cet acte de candidature et donc de rendre éligibles le plus rapidement possible les dépenses relatives au renouvellement de la stratégie, il est demandé au Conseil de valider la décision.

Madame Nachtergaele demande si tous les Conseils communaux doivent approuver cette candidature. Madame Malchair répond que, suite à l'adhésion de la Commune d'Awans dans le processus, les douze Conseils communaux doivent approuver cet acte. Elle ajoute également que, par conséquence, les coûts seront répartis en douze, et non plus en onze.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter l'acte de candidature du GAL.

À l'unanimité, le Conseil approuve l'acte de candidature.

6. Marquage dans les cours des écoles – Approbation des conditions et du mode du passation du marché

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Malchair pour qu'elle présente ce point.

Madame Malchair annonce qu'il s'agit de refaire les marquages au sol dans les écoles communales. Ceux de l'école de Voroux doivent être refaits vu que la cour a été entièrement remise à neuf. Alors que pour l'implantation de Fexhe, il s'agit de les remettre au goût du jour.

Le marché est financé par le service extraordinaire et le mode de passation choisi est celui des marchés de faibles montants (inférieur à 30.000 euros).

Monsieur Leblanc demande si on a une idée du montant. Madame Malchair répond que cela représente 5.000 euros.

Madame Thirionet demande en quoi consiste ce marquage. Madame Malchair précise qu'il s'agit de créer des zones dans les cours de récréation.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver les conditions et le mode de passation du marché.

À l'unanimité, le Conseil approuve les conditions et le mode de passation du marché.

7. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2022

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2022.

À l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2022.

Monsieur le Bourgmestre lève la séance publique à 20.18H.

Huis clos

Monsieur le Bourgmestre lève la séance à 20.29H

* * *

Pour le Conseil,

Le Secrétaire f.f.,

Le Bourgmestre,

François PAERMENTIER

Henri CHRISTOPHE